


SOCIÉTÉ

Immigration : une menace ou une chance ?

Immigrés... Ce mot voyage avec sa charge de préjugés. On le relie presque systématiquement à : problèmes d'intégration, délinquance, invasion... Pourtant l'immigration, si redoutée, n'est-elle pas simplement humaine, et commune à toutes les époques ? Est-elle dangereuse... ou potentiellement positive pour tous ?

Avec le soutien de 
FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

A. L'IMMIGRATION : UNE MENACE ?

« *L'immigration menace notre façon de vivre* », dicit Nicolas Sarkozy... Il suffit de quelques coups d'œil sur la Toile pour se rendre compte que ce genre de commentaires sur l'immigration est tout sauf marginal.

Menaçante, voleuse d'emplois, profiteuse, paresseuse... l'immigration est souvent critiquée. Au quotidien, cette virulence se traduit par des discriminations à différents niveaux : embauche, recherche de logement, accès aux droits fondamentaux... sans parler de la perte de repères identitaires, de la peur, de la paupérisation, ou encore de la méfiance générées par ces formes d'exclusion. Le retour de manivelle n'est pas sans danger, comme le démontrent les manifestations de violence au sein de certaines communautés d'origine étrangère. Le risque de radicalisation est bien réel ; même s'il reste marginal, il ne fait naturellement qu'alimenter la peur et la stigmatisation, et ce ne sont pas des mesures sécuritaires qui permettront de résorber ce phénomène.

Pas étonnant, dans un contexte pareil – sans même parler du marasme économique et de la lassitude vis-à-vis des partis traditionnels – que les thèses du Front national remportent un tel succès. Portée aux nues, Marine Le Pen fourbit ses armes et prépare le terrain pour une hiérarchisation massive de la société, avec sa fameuse « priorité nationale », présentée comme « *un avantage donné en matière d'emploi ou de logement aux Français.*¹ »

Bien que les deux exemples cités – Sarkozy et Le Pen – proviennent de France, ne nous berçons pas d'illusions : la Belgique ne fait pas exception. Notre pays se démarque d'ailleurs, puisqu'il a nommé secrétaire d'État à l'Asile et aux Migrations le décrié Theo Francken, auteur de cette phrase-choc sur les réseaux sociaux : « *Je peux me figurer la valeur ajoutée des diasporas juive, chinoise et indienne mais moins celle des diasporas marocaine, congolaise ou algérienne.* » Certes, il a par la suite présenté ses excuses. Mais sa politique expéditive semble confirmer une vision radicale de la gestion des flux migratoires. Par exemple, l'opération Gaudi, pendant la période des fêtes de fin d'année, a permis d'appréhender et d'expulser des personnes en séjour illégal en Belgique, coupables de vols à l'étalage et d'autres actes délictueux : une procédure extrêmement rapide, basée sur le principe – pour le moins populiste –

¹ AFP, http://www.liberation.fr/politiques/2013/02/22/le-pen-defend-sa-priorite-nationale_883687, consulté le 04.02.2015.

qu'un étranger en situation illégale et commettant une infraction doit être chassé séance tenante ; sans prise de recul quant au contexte et notamment aux raisons qui poussent cette personne à commettre cette infraction !

Le cas de M. Francken est-il isolé ? Non, à en croire certains commentaires postés en ligne par les internautes : *« C'est un fait, l'immigration marocaine, turque et généralement africaine est un poids pour le pays : il n'y pas de valeur ajoutée à cette immigration. » ; « immigration non choisie = plus de chômage pour les Belges ».*

Dernier épisode symptomatique, ces commentaires de Bart de Wever, président de la N-VA, principale force politique du pays : *« Je n'ai {...} jamais vu un migrant d'origine asiatique se plaindre de discrimination au travail ; cette communauté n'est pas non plus fort représentée dans les statistiques de criminalité. En revanche, nous avons énormément de difficultés à organiser la mobilité sociale berbère d'Anvers, qui représente 80 % de la communauté marocaine de la ville. C'est une communauté très fermée, qui éprouve une grande méfiance envers l'autorité, au sein de laquelle l'islam est très peu organisé, et qui est très sensible aux thèses salafistes, à la radicalisation. Il faut que tout le monde fasse un effort, notamment pour chercher du travail. Or, certains utilisent l'argument du racisme pour justifier des échecs personnels et espérer que tout soit pardonné. Cela ne va pas !² »*

En quelques années, le discours et les mesures mises en œuvre se sont durcis, au point que, d'après la Ligue des Droits de l'Homme, les partis au pouvoir ont repris et appliqué de nombreux points qui figuraient dans l'ancien programme du parti d'extrême droite Vlaams Blok !³

B. LA BELGIQUE : TERRE D'ACCUEIL ?

En 2012, en Belgique, le nombre de personnes nées à l'étranger correspondait à 15,2% de la population. La plupart étaient des ressortissants de l'Union européenne (67% de la population étrangère

² <http://www.lesoir.be/830581/article/actualite/belgique/politique/2015-03-23/communaute-berbere-epinglee-par-bart-wever-je-ne-suis-pas-raciste>, (lien raccourci : <http://miniurl.be/r-vd8>) consulté le 30.03.2015. Et la réponse d'un Asiatique dans une lettre ouverte : http://www.rtf.be/info/belgique/detail_voici-votre-asiatique-qui-se-plaint-la-lettre-ouverte-qui-repond-a-de-wever?id=8940232 (lien raccourci : <http://miniurl.be/r-vd9>)

³ <http://www.levif.be/actualite/belgique/en-20-ans-les-partis-au-pouvoir-ont-repris-de-nombreux-points-du-vlaams-belang/article-normal-366389.html> (lien raccourci : <http://miniurl.be/r-vda>)

totale).⁴ L'illustration ci-dessous⁵ nous donne une idée de la répartition de la population belge par continent d'origine.



En incluant les enfants et petits-enfants d'immigrés, environ un quart de la population est d'origine étrangère.⁶ D'où les limites flagrantes de cette expression en vogue : « Belge de souche » !

Mais la situation des personnes d'origine étrangère n'est pas rose. D'après le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, « le risque de pauvreté chez les personnes nées à l'étranger est trois fois plus élevé que chez les personnes nées en Belgique. La différence augmente encore lorsque la personne est originaire d'un pays hors [de l'Union européenne].⁷ »

Cette précarité entraîne une certaine forme de concurrence entre les personnes appauvries nées en Belgique ou à l'étranger – en conséquence, même au sein du milieu associatif, la « gestion » de l'immigration est loin de faire l'unanimité.

Dans les abris de nuit pour sans-abri, la tension est palpable. Un grand nombre de lits est occupé par des migrants, bien souvent sans-papiers et parfois renseignés par des filières de passeurs. Yvon Henry, coordinateur du Relais social du Pays de Liège, va jusqu'à prétendre que « s'il n'y a pas

⁴ <http://www.lesoir.be/721364/article/actualite/belgique/2014-12-01/un-belge-sur-sept-est-d-origine-etrangere-infographie>.

⁵ www.diversite.be/la-migration-en-belgique-arret-sur-image, consulté le 20.02.2015.

⁶ *Ibidem*.

⁷ http://www.luttepauvrete.be/chiffres_nombre_pauvres.htm, mis à jour le 06.11.2014, consulté le 05/02/2015.

de place pour tout le monde, les lits disponibles doivent être prioritairement réservés aux Liégeois.⁸ »

Comment ne pas y voir un parallélisme avec la « priorité nationale » réclamée par certaines voix outre-Québécoises ? Plutôt que le dualisme entre immigrés et autochtones, ne faudrait-il pas dénoncer la pauvreté subie par tant de gens, quelle que soit leur origine, et le manque de lits dans les abris de nuit ? On notera d'ailleurs que certaines structures choisissent, sans éluder la question, de n'appliquer aucune discrimination, partant du principe qu'un être humain ne doit pas dormir dehors dans le froid, qu'il ait des papiers ou non !

La manière dont immigrés et autochtones sont dressés les uns contre les autres n'est pas sans similitude avec d'autres formes de concurrence de plus en plus marquées (telle que celle entre travailleurs et chômeurs). Or, à force de se focaliser sur ces rivalités, ou en ciblant certaines catégories de la population, l'on finit par négliger les causes profondes des problèmes de société et les moyens à développer pour y remédier.

En matière de lutte contre la pauvreté, on saluera d'ailleurs les nombreuses initiatives prises par des immigrés, y compris la création et la gestion d'associations.

C. LES PRÉJUGÉS SONT-ILS JUSTIFIÉS ?

L'immigration implique des défis, pour les migrants eux-mêmes comme pour les pays hôtes. Elle s'accompagne d'inévitables difficultés, liées aux chocs des cultures, aux repères philosophico-religieux, aux traditions différentes et à toutes les formes de précarité. Il ne s'agit pas ici de nier ni de relativiser les erreurs commises par certaines personnes issues de l'immigration, coupables de comportements répréhensibles : violences physiques ou verbales, délinquance, intégrisme... Cependant, il semble essentiel de préciser que ces dérives sont le plus souvent le fait d'individus isolés ou découlent de problèmes de société plus globaux : inégalités sociales, déficits d'enseignement, ghettoïsation des populations précarisées, chômage de masse, pour ne citer que quelques exemples.

1) « Plus il y a d'immigrés, plus il y a de délinquance... »

Un fait semble étayer cette hypothèse : on trouve effectivement, au sein des prisons belges, une forte représentation de personnes issues de

⁸ <http://www.lalibre.be/regions/liege/liege-un-accueil-des-sdf-a-revoir-527b198135703e420f40e137>.

l'immigration. Il faut toutefois battre en brèche cette argumentation réductrice : s'il est vrai qu'un pourcentage important des personnes incarcérées a des origines étrangères, cela est largement imputable, d'une part, aux conditions de vie précaires de ces personnes, et d'autre part, au traitement discriminatoire subi par les personnes issues de l'immigration.

À l'inverse, la délinquance financière, pour ne prendre qu'un exemple, est peu sanctionnée au regard des dégâts qu'elle cause à la société. De trop faibles moyens sont investis dans la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, la corruption et d'autres escroqueries à l'échelle internationale. Il est donc logique qu'on trouve peu de traces au niveau pénal des auteurs de tels délits – délits qui creusent les inégalités sociales, dont le lien avec les problèmes de violence au sein d'une société n'est plus à démontrer.⁹

En règle générale, les prisons sont peuplées principalement de personnes issues de milieux défavorisés (l'exclusion et les inégalités créent un terrain propice à la délinquance)¹⁰ ; or, on l'a dit, les personnes d'origine étrangère sont davantage soumises au risque de pauvreté. Quant au traitement discriminatoire, il se vérifie tant en amont (politique d'accueil répressive, précarité) qu'en aval (délit de faciès, infractions spécifiques aux étrangers comme l'absence de titre de séjour, conditionnalité des peines alternatives à l'incarcération en lien avec les perspectives de réinsertion, etc.). En résumé, comme l'explique Fabienne Brion, professeure de droit et de criminologie à l'Université catholique de Louvain-la-Neuve, « le droit pénal est une machine à transformer une inégalité sociale en une inégalité pénale¹¹ ».

2) « On ne peut pas accueillir plus de monde, on n'a plus de place... »

Certes, la Belgique est l'un des pays les plus densément peuplés du monde (367 hab./km²), bien que cela varie fortement entre zones rurales et urbaines et même entre quartiers d'une même ville.

Mais à l'échelle de l'Union européenne, où la densité de population est de seulement 116 hab./km², et vu les moyens dont dispose le Vieux Continent, ce n'est certes pas le manque de place et d'infrastructures qui l'empêchera d'accueillir de nouveaux arrivants. En outre, un hypothétique

⁹ WILKINSON R. et PICKETT K., *Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous*, Paris, Les petits matins, 2013, 501 pp.

¹⁰ <http://www.adeppi.be/fichiers/publications/enquete%20sur%20les%20detenus.pdf>, consulté le 04.02.2015.

¹¹ <http://www.perspectives-media.be/prisons-belges-les-etrangers-en-premiere-ligne/>, consulté le 02.03.2015.

problème de densité renverrait autant à l'indice de natalité qu'au solde migratoire.

3) « On ne peut pas accueillir toute la misère du monde... »

On pourrait croire que les pays du Nord (dits *développés*) sont les principales destinations des migrants (qui, soit dit en passant, ne sont pas forcément misérables !), mais les études internationales démontrent que les mouvements Sud-Sud se sont accentués ces dernières années. « De 2000 à 2013, ils ont constitué 57 % de l'ensemble des flux migratoires¹² », rapportait un article du journal Le Monde.



Concernant la question spécifique des réfugiés, rappelons que l'Europe n'est pas – et de loin – leur destination principale ! Selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), en 2013, c'est le Pakistan qui en a accueilli le plus grand nombre (1,6 million), suivi de la République islamique d'Iran (857 400) et du Liban (856 500). Les pays dits en développement ont reçu 86 % des réfugiés dans le monde. Plus de la moitié des déracinés en raison de persécutions, de conflits et de violations des droits humains – 51,2 millions au total, un triste record – se sont déplacés à l'intérieur

de leur propre pays.¹³

Ces trois clichés participent d'une dynamique générale, qui tend à stigmatiser l'immigré. On ne dénoncera jamais assez le rôle des médias de masse – toujours à l'affût de titres accrocheurs – dans la manière dont l'immigration est perçue. Stéréotypes et amalgames douteux y sont monnaie courante, comme lorsqu'apparaît à la une d'un quotidien le résultat d'un sondage qui, quelques jours après un attentat, pose la question : « Cet attentat marque-t-il, selon vous, un échec de l'intégration ? ». Comme si l'émotion, le manque de recul et d'analyse, n'influençaient pas le résultat ! Comme si le simple fait de poser cette question n'établissait pas un parallélisme entre intégration des migrants et terrorisme !

¹² BARROUX R., « 230 millions de migrants dans le monde, des flux qui ne cessent d'augmenter », www.lemonde.fr, 29.05.2014.

¹³ HCR, *Tendances mondiales 2013. Le coût humain de la guerre*, 2014, 52 pp.

Force est de constater que l’immigration reste une cible de l’exclusion sociale, à n’importe quel prétexte : préservation de l’« identité nationale », défense de la laïcité, liberté d’expression, sécurité, égalité hommes-femmes... Autrement dit, au nom de principes fondamentaux (comme la liberté ou l’égalité) mais aussi en s’appuyant sur des idées qui ne sont que des constructions idéologiques (l’identité nationale), on prend l’immigration comme bouc émissaire, vidant certains débats de toute substance, ce qui finalement ne résout aucun problème et en crée de nouveaux !

D. QUEL EST L’APPORT DE L’IMMIGRATION ?

1) L’immigration apporte une plus-value économique

L’apport économique des immigrés doit être évalué avec prudence, étant donné la difficulté de le chiffrer. Cependant, selon un document de l’OIT¹⁴⁻¹⁵, l’influence économique de l’immigration semble plutôt positive. L’OCDE, quant à elle, juge son impact sur les finances publiques limité et estime qu’il serait bénéfique d’améliorer le taux d’emploi des immigrés, singulièrement dans certains États européens comme la Belgique, le problème n’étant pas le manque de bonne volonté des immigrés, mais la discrimination à l’embauche dont ils sont victimes – constat étayé par de nombreuses études.



L’OCDE observe que « la discrimination à l’encontre des immigrés et de leurs enfants sur le marché du travail et dans la société dans son ensemble peut avoir des répercussions négatives sur la cohésion sociale et sur les incitations à investir dans l’éducation. Elle peut aussi entraîner une perte économique pour le pays

¹⁴ OIT : Organisation internationale du travail ; OCDE : Organisation de coopération et de développement économique.

¹⁵ OIT, *Migration équitable : un programme pour l’OIT*, Conférence internationale du Travail, 103^e session, 2014, 28 pp.

d'accueil.¹⁶ »

Toujours selon l'OCDE, l'immigration en Belgique rapporte en moyenne près de 3 500 euros de rentrées fiscales par individu par an (déduction faite des prestations sociales dont des immigrés bénéficient) et son impact sur les salaires est plutôt positif (+ 0,27%).¹⁷

En toute logique, les personnes d'origine étrangère consomment et payent des taxes au sein du pays hôte, donc leur argent est directement réinjecté dans l'économie locale (on ne peut pas en dire autant de certaines entreprises multinationales et personnalités *people*, habiles à contourner le fisc). De plus, loin de rester passives, certaines deviennent elles-mêmes chefs d'entreprise : de ce fait, elles créent des emplois directs, pour elles-mêmes si elles sont indépendantes, mais aussi pour d'autres quand elles engagent des employés.

D'après un avis du Comité économique et social européen (CESE), il semble même que les immigrés aient « davantage l'esprit d'entreprise que les autochtones ». En Europe, « les entrepreneurs issus de l'immigration contribuent à la croissance économique et à l'emploi, bien souvent en donnant un nouveau souffle à des secteurs délaissés du commerce et de l'artisanat et participent de plus en plus à la fourniture de biens et de services à valeur ajoutée. » Ils « créent en moyenne entre 1,4 et 2,1 emplois supplémentaires.¹⁸ »

Concernant la Belgique, un rapport a également recommandé d'« **améliorer l'insertion des immigrés sur le marché du travail**. Les immigrés représentent déjà près d'un cinquième de la population en âge de travailler, mais leur taux d'emploi et leurs salaires, en particulier pour ceux nés en dehors de l'Union européenne, restent très faibles. Ils sont surreprésentés dans les emplois peu qualifiés, sous-représentés dans les emplois administratifs et souffrent globalement d'une situation défavorable sur le marché du travail. Leurs enfants connaissent souvent les mêmes problèmes. Du fait des déficiences des politiques d'intégration et de formation, le renforcement du capital humain et social des immigrés est difficile. En outre, leurs enfants tendent à fréquenter en majorité des

¹⁶ OCDE, *Perspectives des migrations internationales*, « Résumé en français », Éditions OCDE, 2013.

¹⁷ <http://www.levif.be/actualite/belgique/l-immigration-rapporte-3-500-euros-par-individu-chaque-annee/article-normal-17431.html>, consulté le 04.03.2015.

¹⁸ CESE, *Avis du Comité économique et social européen sur le thème « La contribution des entrepreneurs immigrés à l'économie de l'UE »*, 18.09.2012.

établissements scolaires défavorisés, qui manquent de personnel enseignant expérimenté.¹⁹ »

Cela dit, même si l'apport économique des immigrés plaide en leur faveur, on ne peut se contenter d'aborder la question migratoire uniquement sous cet angle. Pour reprendre les termes d'un rapport de l'OIT, les migrants « ne devraient pas être perçus comme une réserve de main-d'œuvre taillable et corvéable à merci, internationalement mobile au gré des besoins.²⁰ »

Enfin, si le poids économique pour le pays hôte pèse dans la balance, il est aussi important pour le pays d'origine. Des montants colossaux sont envoyés par les migrants vers leur terre de départ, où ils ont bien souvent laissé des proches : pour les pays en développement, cette manne dépasse largement les investissements directs étrangers et est trois fois supérieure à l'aide publique au développement ! En comptabilisant le total des fonds transférés par les migrants (y compris vers des pays à hauts revenus), la Banque mondiale évaluait le total à 582 milliards de dollars en 2014.²¹

2) *L'immigration enrichit le patrimoine culturel*

Dans leurs bagages, les immigrés apportent donc leur force de travail, leur créativité et leur plus-value économique. Ils véhiculent également tout ce qui compose leur patrimoine culturel : leurs coutumes, leurs traditions, leurs chansons, leur littérature, leur gastronomie...

Qui ne s'est jamais délecté d'un tagine, d'un couscous, d'une pizza ou de spaghettis – pour citer des mets liés à des communautés étrangères fort représentées en Belgique et devenus tellement communs qu'on en oublie l'origine ?

Si ce volet gastronomique peut paraître anecdotique, l'apport artistique de l'immigration ne peut être occulté. Au théâtre, au cinéma, dans les musées, on appréciera les œuvres d'artistes issus de l'immigration, tout comme on entendra fréquemment les sonorités « d'ailleurs » sur nos radios, même si la mondialisation tend à favoriser excessivement l'univers anglo-saxon. Ou encore, combien d'artistes belges ont-ils des origines (en partie)

¹⁹ OCDE, *Études économiques de l'OCDE : Belgique 2015*, « Résumé », Éditions OCDE, 2015.

²⁰ OIT, *op. cit.*, p. 8.

²¹ Banque mondiale, *Communiqué de presse*, « La Banque mondiale table cette année sur une hausse de 5 % des envois de fonds vers les pays en développement, sur fond d'explosion des migrations forcées dues à des conflits », 06.10.2014.

étrangères ? De Stromae à Sam Touzani, en passant par Natacha Amal, Sandra Kim et Adamo, pour ne citer que quelques noms célèbres...

Et que dire du sport ? Ceux qui s'offusquent de l'immigration « envahissante » ne sont-ils pas les mêmes qui exulteront devant les performances des Vincent Kompany, Axel Witsel, Marouane Fellaini, Moussa Dembele, et autres Romelu Lukaku (tous issus de l'immigration) ? Combien de Français qui acclamaient Zinedine Zidane voteront-ils pour le Front national ? Telles sont les aberrations liées à la xénophobie. Elles dénotent un certain manque de bon sens, comparable à des œillères qui empêchent de voir la richesse de l'Autre. Richesse culturelle, on la dit, mais aussi richesse politique : les élus issus de l'immigration sont légion dans différents partis, toutes couleurs confondues. Mais ces *success stories* ne doivent pas servir d'arbres qui cachent la forêt : la créativité de beaucoup d'immigrés et de leurs enfants se trouve parfois étouffée sous des tonnes d'indifférence, souvent inspirée par la discrimination.

Par ailleurs, sur le plan culturel, les immigrés apportent aussi leurs croyances et leurs langues. Or, ces deux éléments sont souvent considérés comme des obstacles à l'intégration.

La religion est effectivement un point problématique en ce moment, singulièrement lorsqu'il s'agit de l'islam. Il y a parmi les musulmans, comme dans toute croyance, des courants intégristes ou fanatiques – souvent liés à des situations de fragilité humaine et sociale – mais on ne peut pas pour autant mettre tous les musulmans dans le même sac, au mépris de leur diversité et des innombrables pacifistes figurant parmi eux. L'islamophobie exprimée de plus en plus ouvertement est dangereuse : elle suscite les replis identitaires, tant chez les auteurs que chez les victimes d'actes discriminatoires. Cette question étant complexe, nous ne la développerons pas davantage dans cette analyse mais soulignerons la nécessité d'y apporter des réponses nuancées et documentées. De manière générale, par-delà toute inspiration religieuse ou philosophique, l'on condamnera toutes les formes d'extrémismes qui, hélas, n'ont pas de frontière.

Quant à la langue, elle n'est un barrage que pour ceux qui en ignorent la richesse. Par exemple, n'est-il pas merveilleux qu'en hébreu et en arabe – les langues de peuples antagonistes sur la scène internationale – les formules de salutation courantes signifient littéralement « paix » ?²²

²² *Shalom* et *salaam* dérivent d'ailleurs de la même racine.

Une langue, c'est une histoire, une culture, des mœurs... C'est aussi un rythme, une tonalité donnée à la manière de s'exprimer et d'aborder le quotidien. D'où l'absurdité que constitue l'emploi d'une langue unique, qu'elle soit créée de toutes pièces (comme l'espéranto) ou favorisée par des puissances politiques et économiques (dans le cas de l'anglais).

Reste l'importance de pouvoir communiquer. C'est pourquoi il faut encourager, pour les autochtones, les cours de langue étrangère (et pas uniquement en fonction de leur utilité sur le « marché du travail ») ; pour les immigrés, l'apprentissage de la langue du pays hôte. À charge, pour les pouvoirs publics, d'y investir les moyens économiques et humains nécessaires. On est loin du compte, actuellement, notamment en Wallonie, où le gouvernement régional incite les étrangers à apprendre le français, mais n'injecte que peu de moyens dans les écoles de devoirs et les structures d'apprentissage du français langue étrangère.

Par ailleurs, la maîtrise de la langue et des codes culturels passe plus globalement par une politique d'accueil garantissant les droits fondamentaux – logement, santé, exercice des droits civiques – et la mixité socio-culturelle, plutôt que les quartiers/écoles-ghettos (la meilleure manière d'apprendre une langue, c'est la pratique, qui passe par la rencontre).

Enfin, quand cela est possible, le recours à des traducteurs et à des interprètes n'est pas un luxe. Pour l'accueil des migrants, il existe d'ailleurs des Services de traduction et d'interprétariat en milieu social (SeTIS) : il s'agit de structures professionnelles, adaptées aux besoins spécifiques du secteur non marchand accueillant des migrants ; ces organismes fournissent des prestations de traduction et d'interprétation dans le but de faciliter la communication avec des personnes d'origine étrangère maîtrisant peu ou pas le français.²³

La culture au service du vivre-ensemble

Pas un livre d'auteur africain à Charleroi ! Affligée par ce constat, Mariame Saw a voulu remédier à cette carence. C'est l'origine de l'Afrique en Livres, association à vocation littéraire, culturelle et socio-éducative, fondée pour promouvoir les relations entre le continent africain et la Belgique. L'association se donne pour objectif principal de faire découvrir la culture

²³ <http://www.setis.be/>.

africaine et d'exploiter au mieux ses aspects positifs pour en faire bénéficier tous ceux qui en manifestent l'intérêt. Pour ce faire, elle organise, entre autres activités, des ateliers contes et des cafés littéraires. Le conte africain, grâce à ses métaphores et à la morale qu'il véhicule, sert d'outil de rencontre, fort demandé dans les écoles notamment : un outil qui permet aux enfants d'origines différentes de mieux se comprendre.



« S'il n'y a pas ce mixage, c'est-à-dire ce brassage de cultures, je pense que le vivre-ensemble ne sera pas facile », observe Mme Saw avec pertinence.

Ce vivre-ensemble, que nos politiques assaisonnent à toutes les sauces, si peu comprennent qu'il passe souvent par la simplicité d'instantanés partagés, comme en témoignait Marie-

Yvonne, après avoir participé à une activité organisée par l'Afrique en Livres : « Nous nous sommes retrouvés avec des personnes d'origines diverses et avons partagé avec les enfants un moment de plaisir très convivial autour d'un spectacle ».

3) *La migration est un droit fondamental*

Faut-il forcément que l'immigration soit *rentable* ou *utile*, pour qu'on l'accepte ? Oublierait-on qu'elle est avant tout un *droit* ?

« Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays. » Un droit, donc, qui figure en toutes lettres parmi les articles de la *Déclaration universelle des Droits de l'Homme*.

Qui dit migration, dit aussi *accueil*. Or, on se rend compte que **l'hospitalité est un devoir commun à beaucoup de traditions religieuses et philosophiques**. Citons, par exemple, ce passage du *Lévitique* : « Si un étranger vient séjourner avec vous dans votre pays, vous ne l'opprimerez point. Vous traiterez l'étranger en séjour parmi vous comme un indigène du milieu de vous ; vous l'aimerez comme vous-mêmes²⁴ ».

²⁴ Lévitique, 19, 33-34.

Mais l'Union européenne n'a que faire de ces messages plurimillénaires ! Elle se targue d'être le berceau des droits humains, mais continue d'adopter une posture défensive. À titre d'exemple, aucun État de l'Union européenne n'a ratifié la *Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille*²⁵.

L'« Europe forteresse » est une réalité qu'il faut dénoncer, d'autant que cette même Europe porte une responsabilité dans l'appauvrissement de certaines régions du monde – et donc sur les migrations –, par son impact historique (colonisation, traite des esclaves) et par certaines pratiques en vigueur (spéculation sur les biens fondamentaux, exploitation des ressources naturelles, etc.). Aucun défenseur des droits humains ne peut tolérer le fonctionnement de l'agence Frontex²⁶, pas plus que les centres fermés. L'attitude des instances européennes les rend complices des circuits mafieux de passeurs et de trafiquants d'êtres humains qui se pressent aux frontières de l'Union.

Comment peut-on imposer des démarches rébarbatives et humiliantes – avec menace d'expulsion si les conditions ne sont pas remplies – à des gens qui ont bravé le danger et ont payé plus que de raison la simple possibilité de fouler le sol européen ? Derrière cette question éthique, il y a aussi des chiffres insoutenables : plus de 3 000 morts en 2014, par noyade, de faim ou de froid, aux portes de l'Europe. La Méditerranée s'apparente de plus en plus aux douves de l'Europe forteresse, dans lesquelles viennent s'abîmer des cohortes de migrants embarqués sur des coquilles de noix, livrés au cynisme de quelques passeurs, parce que trop peu de voies d'accès – légales et sûres – leur sont proposées.

Comment ne pas être horrifié par le récit de survivants, qui, dans leur lutte contre les flots, se sont vus contraints de jeter par-dessus bord les cadavres de ceux qui n'ont pas survécu aux privations, à la soif, au désespoir ?²⁷ À une époque où les biens et les capitaux franchissent les frontières de plus en plus librement, pourquoi des êtres humains sont-ils livrés à un sort aussi atroce ? **La politique de l'Union européenne, sous prétexte de lutte contre l'immigration clandestine, engendre des coûts humains (mais aussi financiers) ahurissants.**

²⁵ Voir sur le site des Nations Unies : lien raccourci <http://miniurl.be/r-ui0>

²⁶ Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures, accusée de traitements dégradants et d'entorses à la loi par certains défenseurs des droits humains.

²⁷ Lire le témoignage de Bakari, dans *Kairos*, n° 16, novembre/décembre 2014, pp. 4-7.

Cette situation inadmissible justifie la verve du pape François lorsqu'il s'adressa aux députés européens le 25 novembre 2014 : « On ne peut tolérer que la mer Méditerranée devienne un grand cimetière ! Dans les barques qui arrivent quotidiennement sur les côtes européennes, il y a des hommes et des femmes qui ont besoin d'accueil et d'aide. L'absence d'un soutien réciproque au sein de l'Union européenne risque d'encourager des solutions particularistes aux problèmes, qui ne tiennent pas compte de la dignité humaine des immigrés, favorisant le travail d'esclave et des tensions sociales continues. »

CONCLUSION

Les migrations font partie de l'histoire humaine depuis le temps des premiers nomades. Pour une raison fort simple : en se déplaçant, les gens recherchent de meilleures conditions de vie. Non seulement cette dynamique sera toujours plus forte que toutes les barrières, mais en outre elle se révèle aussi positive à bien des égards. Nous avons choisi de présenter ce bénéfice sous trois angles différents – économique, culturel et éthique – mais nous aurions pu décliner d'autres avantages, notamment l'apport démographique pour une Europe vieillissante (mais le verre peut être vu à moitié vide pour les régions délaissées par leur jeunesse, bien que le problème soit avant tout la précarité de ces régions).

Les politiques de contrôle et de répression se sont systématiquement soldées par des échecs : parce qu'elles renforcent la clandestinité et le danger pour les migrants, parce qu'elles sont aussi coûteuses qu'inefficaces, enfin parce qu'elles sont injustes. Il faut donc changer d'approche, y compris dans le choix de mots utilisés : par exemple, ne pas parler seulement d'*intégration*, mais aussi d'*accueil* ; dépasser, également, la distinction (souvent arbitraire) entre migration *régulière* et *irrégulière*.

**« N'oubliez pas
l'hospitalité :
elle a permis à
certains,
sans le savoir,
de recevoir
chez eux
des anges. »***

Ce changement d'approche devrait se baser sur deux principes : la liberté de circulation couplée à la liberté d'installation. La première permettrait aux migrants de se déplacer sans crainte du refoulement et sans recourir à des circuits périlleux et illégaux. La seconde leur octroierait la possibilité de séjourner dans le pays hôte et de s'y établir en jouissant des mêmes droits que les nationaux, afin de participer pleinement à la vie publique. Cependant, ces deux garanties ne suffisent pas si elles ne sont pas incluses dans un cadre global de respect des droits fondamentaux pour tous. La route est encore longue...

Pour conclure, rêvons d'une utopie, non pour entretenir des mirages, mais pour semer l'espérance. Rappelons donc cette réflexion extraordinaire de feu Albert Jacquard qui, au cours d'une manifestation en faveur des droits des sans-papiers, tout en réclamant « des papiers pour tout le monde », songea qu'il faudrait plutôt scander : « **Des papiers pour personne !** »

*Je vous parle d'un monde qui n'existe pas
Un monde où les frontières ne diviseraient pas
La moindre différence comme ultime richesse
Sans barrière, sans bannière, inutiles forteresses²⁸*

16

Renato Pinto, fils d'immigrés
Illustrations : Baptiste de Drée.²⁹

* Lettre de saint Paul aux Hébreux 13,2



Disponible sur www.vivre-ensemble.be
Exemplaires papier sur demande.
Contact : info@vivre-ensemble.be
02 227 66 80

Avec le soutien de la



²⁸ Extrait de *Frontières*, chanson interprétée par Yannick Noah.

²⁹ <https://www.facebook.com/le.taille.crayon>